Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260408-20260403-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202604-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, 8 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 19 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1er Adjoint, Magali BODEREAU, 2ème adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3ème adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4ème adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5ème adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adélaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daiven PIOGER, Didier NEVEUX, Adeline POINTIER, Lucie ARZUL, Ronan GEFFROY

Absent avec procuration :

Absent sans procuration :

Date de convocation : 31 Mars 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Création des commissions communales et désignation des membres

Le Maire indique que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit par l'un de ses membres. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Il ajoute que le maire est président de droit de chaque commission.

Le Maire propose au Conseil Municipal, qui valide à l'unanimité, de procéder à l'élection à main levée.

Il est proposé comme suit les commissions communales et leurs membres :

COMMISSIONS	VICE-PRÉSIDENT	MEMBRES
VOIRIE RÉSEAUX ESPACES VERTS	Sylvain RANNOU	Jean-Paul LECANN Baptiste LE COZ Mathieu ROUSSEL Sylvie LE CARVENNEC Xavier DUAULT Gaëtan LE PESSOT Lucie ARZUL Ronan GEFFROY

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260408-20260403-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202604-03

AFFAIRES SCOLAIRES BATIMENTS SECURITE, INCENDIE, SECOURS	Mathieu ROUSSEL	Pauline UNVOAS Magali BODEREAU Sylvain RANNOU Céline TREDAN CABOCO Sonia LE BERRE Gaêlle LE CANT Didier NEVEUX Lucie ARZUL
ASSOCIATIONS ÉVÈNEMENTIEL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Magali BODEREAU	Baptiste LE COZ Daiven PIOGER Adélaïde NICOLAS Gaëtan LE PESSOT Pauline UNVOAS Jean-Paul LE CANN Sonia LE BERRE Gaêlle LE CANT Ronan GEFFROY Adeline POINTIER
FINANCES URBANISME		Daiven PIOGER Sylvain RANNOU Magali BODEREAU Céline TREDAN CABOCO Jean-Paul LE CANN Mathieu ROUSSEL Sonia LE BERRE Ronan GEFFROY Didier NEVEUX
AFFAIRES SOCIALES	Céline TREDAN CABOCO	Baptiste LE COZ Magali BODEREAU Sylvie LE CARVENNEC Adélaïde NICOLAS Pauline UNVOAS Didier NEVEUX Lucie ARZUL
COMMUNICATION PATRIMOINE CULTURE NOMS DE RUES ET NUMEROTATION	Jean-Paul LE CANN	Gaëtan LE PESSOT Sylvain RANNOU Davai PIOGER Baptiste LE COZ Sonia LE BERRE Lucie ARZUL Adeline POINTIER

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260408-20260403-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202604-03

BIEN VIVRE ENSEMBLE	Gaëtan LE PESSOT	Jean-Paul LE CANN Magali BODEREAU Baptiste LE COZ Céline TREDAN CABOCO Pauline UNVOAS Davai PIOGER Didier NEVEUX Adeline POINTIER

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT

Vu la délibération du 22 Mars 2026 portant élection du Maire

Vu la délibération du 22 Mars 2026 fixant le nombre d'adjoints

Vu la délibération du 22 Mars 2026 portant élections des adjoints

Considérant la nécessité de créer des commissions pour gérer certaines affaires de la commune

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** la création des commissions ainsi que la désignation des membres comme présentées ci-dessous

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la création des commissions ainsi que la désignation des membres comme présentées ci-dessous

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État